



Comment savoir si mes filles ou moi meme sommes nommés dans le tes

Par **zigane**, le **03/11/2009** à **17:59**

Bonjour,
je reçois du fichier ADSN la confirmation que mon beau père (mari de ma mère) avait déposé un testament chez son notaire. Je viens de contacter ce notaire puisque je n'ai plus aucune relation avec ma mère pour savoir si mes filles ou moi même sommes nommés dans ce testament. Le notaire me répond que si nous étions nommés nous aurions été prévenus lors de l'ouverture de la succession en 2003. Est ce que l'ouverture de successin est obligatoire. Ce couple n'avait pas d'enfant. Mon beau père n'avait q'une soeur et comment savoir a qui il a légué sa maison ? Est ce secret professionnel ?
Merci pour vos réponses.